

ice d'origine :

IE DES IMPOTS FONCIER D' AIX

avenue de la Cible  
CS 30849

Aix en Provence Cedex 1  
phone : 04 42 37 54 00

provence@dgifp.finances.gouv.fr

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_  
effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont  
copie ci-jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_  
géomètre à \_\_\_\_\_.  
Les propriétaires doivent avoir pris connaissance des  
informations portées au dos de la chemise 6463.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

- Modification de demande par procès-verbal**
- (1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires doivent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
  - (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
  - (3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 19/10/2023

ID : 013-211300637-20231011-159\_2023-DE

Le 20/10/2022

